

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■								
		H-2 : Habitation bifamiliale									
		H-3 : Habitation trifamiliale									
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)									
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective									
		H-6 : Maison-mobile									
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage									
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux									
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface									
		C-2.3 : Marché aux puces									
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface									
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement									
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool									
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool									
		C-4.5 : Spectacles érotiques									
		C-5.1 : Postes d'essence									
		C-5.2 : Stations-services (entretien)									
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)									
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs									
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés									
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules									
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture									
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions									
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs									
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces									
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
	C-6.3 : Terrains de camping										
	C-6.4 : Arcades de jeux										
	C-7 : Commerces para-industriels	■									
	C-8 : Commerce artisanal										
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
	C-10 : Commerces et services régionaux										
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
		I-4 : Industries extractives									
		I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux									
		P-1.3 : Terrains de sports									
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux									
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux									
P-4 : Infrastructures publiques majeures											
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs											
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■				
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■				
	A-3 : Activité para-agricole										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										(1)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■			
		Jumelée									
		Contiguë									
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3								
		Profondeur minimale (m)	7,3								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)									
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)									
		Hauteur en étage(s) minimale	1						1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2						2		
		Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale										
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)									
		Rapport bâti/terrain maximal (%)									
MARGES	Avant minimale (m)	6						15			
	Latérale minimale (m)	1,2						12			
	Latérales totales minimales (m)	3,2						24			
	Arrière minimale (m)	8						8			

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■									
Usage contingenté à un (1) emplacement dans la zone								■		
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■									
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■					

NOTES

(1) Antenne de télécommunication d'une hauteur maximale de 76 mètres	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-37.1	2015-12-08		
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
	C-6.3 : Terrains de camping									
	C-6.4 : Arcades de jeux									
	C-7 : Commerces para-industriels	■								
	C-8 : Commerce artisanal									
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
	C-10 : Commerces et services régionaux									
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
P-4 : Infrastructures publiques majeures										
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■			
	A-3 : Activité para-agricole									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■		
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2		
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)	6					15			
	Latérale minimale (m)	1,2					12			
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24			
	Arrière minimale (m)	8					8			
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)		■								
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1		■								
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■	■	■	■	■				
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
							1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels	■							
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					■			
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■	
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2	
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
MARGES	Avant minimale (m)	6					15		
	Latérale minimale (m)	1,2					12		
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24		
	Arrière minimale (m)	8					8		

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■							
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■			

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
C-6.3 : Terrains de camping									
C-6.4 : Arcades de jeux									
C-7 : Commerces para-industriels	■								
C-8 : Commerce artisanal									
C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
C-10 : Commerces et services régionaux									
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■			
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■		
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■		
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■	
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2	
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
MARGES	Avant minimale (m)	6					15		
	Latérale minimale (m)	1,2					12		
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24		
	Arrière minimale (m)	8					8		

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■							
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'attage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■			

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
	C-6.3 : Terrains de camping									
	C-6.4 : Arcades de jeux									
	C-7 : Commerces para-industriels	■								
	C-8 : Commerce artisanal									
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
	C-10 : Commerces et services régionaux									
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
P-4 : Infrastructures publiques majeures										
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■			
	A-3 : Activité para-agricole									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■		
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1						1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2						2	
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)	6						15		
	Latérale minimale (m)	1,2						12		
	Latérales totales minimales (m)	3,2						24		
	Arrière minimale (m)	8						8		

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■								
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■								
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■				

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■								
		H-2 : Habitation bifamiliale									
		H-3 : Habitation trifamiliale									
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)									
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective									
		H-6 : Maison-mobile									
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage									
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux									
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface									
		C-2.3 : Marché aux puces									
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface									
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement									
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool									
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool									
		C-4.5 : Spectacles érotiques									
		C-5.1 : Postes d'essence									
		C-5.2 : Stations-services (entretien)									
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)									
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs									
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés									
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules									
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture									
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions									
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs									
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces									
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
	C-6.3 : Terrains de camping										
	C-6.4 : Arcades de jeux										
	C-7 : Commerces para-industriels	■									
C-8 : Commerce artisanal											
C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier											
C-10 : Commerces et services régionaux											
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères										
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées										
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées										
	I-4 : Industries extractives										
	I-5 : Aéroport										
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■					
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux										
	P-1.3 : Terrains de sports										
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
P-4 : Infrastructures publiques majeures											
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs											
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■				
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■				
	A-3 : Activité para-agricole										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■			
		Jumelée									
		Contiguë									
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3								
		Profondeur minimale (m)	7,3								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)									
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)									
		Hauteur en étage(s) minimale	1						1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2						2		
		Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale										
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)									
		Rapport bâti/terrain maximal (%)									
MARGES	Avant minimale (m)	6						15			
	Latérale minimale (m)	1,2						12			
	Latérales totales minimales (m)	3,2						24			
	Arrière minimale (m)	8						8			

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■									
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■									
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■					

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
	C-6.3 : Terrains de camping									
	C-6.4 : Arcades de jeux									
	C-7 : Commerces para-industriels	■								
	C-8 : Commerce artisanal									
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
	C-10 : Commerces et services régionaux									
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
P-4 : Infrastructures publiques majeures										
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■			
	A-3 : Activité para-agricole									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■		
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2		
	Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)	6					15			
	Latérale minimale (m)	1,2					12			
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24			
	Arrière minimale (m)	8					8			
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)		■								
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1		■								
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
							1103-12 *	2010-06-22		
							1103-35 *	2015-07-03		
							1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■								
		H-2 : Habitation bifamiliale									
		H-3 : Habitation trifamiliale									
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)									
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective									
		H-6 : Maison-mobile									
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage									
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux									
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface									
		C-2.3 : Marché aux puces									
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface									
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement									
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool									
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool									
		C-4.5 : Spectacles érotiques									
		C-5.1 : Postes d'essence									
		C-5.2 : Stations-services (entretien)									
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)									
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs									
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés									
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules									
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture									
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions									
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs									
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces									
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
	C-6.3 : Terrains de camping										
	C-6.4 : Arcades de jeux										
	C-7 : Commerces para-industriels	■									
	C-8 : Commerce artisanal										
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
	C-10 : Commerces et services régionaux										
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
		I-4 : Industries extractives									
		I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux									
		P-1.3 : Terrains de sports									
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux									
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux									
P-4 : Infrastructures publiques majeures											
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs											
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							■			
	A-3 : Activité para-agricole										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■			
		Jumelée									
		Contiguë									
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3								
		Profondeur minimale (m)	7,3								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)									
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)									
		Hauteur en étage(s) minimale	1						1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2						2		
		Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale										
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)									
		Rapport bâti/terrain maximal (%)									
MARGES	Avant minimale (m)	6						15			
	Latérale minimale (m)	1,2						12			
	Latérales totales minimales (m)	3,2						24			
	Arrière minimale (m)	8						8			

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■									
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■									
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■					

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels	■							
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					■			
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■	
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2	
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
MARGES	Avant minimale (m)	6					15		
	Latérale minimale (m)	1,2					12		
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24		
	Arrière minimale (m)	8					8		

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■							
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■			

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels	■							
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						■		
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						■		
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■	
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2	
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
MARGES	Avant minimale (m)	6					15		
	Latérale minimale (m)	1,2					12		
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24		
	Arrière minimale (m)	8					8		

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■							
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■			

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels	■							
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					■			
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■	
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1					1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2					2	
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
MARGES	Avant minimale (m)	6					15		
	Latérale minimale (m)	1,2					12		
	Latérales totales minimales (m)	3,2					24		
	Arrière minimale (m)	8					8		

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■							
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■							

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
	C-6.3 : Terrains de camping									
	C-6.4 : Arcades de jeux									
	C-7 : Commerces para-industriels									
	C-8 : Commerce artisanal									
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
	C-10 : Commerces et services régionaux									
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
P-4 : Infrastructures publiques majeures										
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole	■								
	A-3 : Activité para-agricole									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■	■	■					
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	1	1	1					
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6						
	Latérale minimale (m)	12	12	12						
	Latérales totales minimales (m)	24	24	24						
	Arrière minimale (m)	8	8	8						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■	■	■						
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Jardin communautaire dont les activités sont exercées à l'extérieur ou à l'intérieur de bâtiments saisonniers ouverts sur plus de 50 % de leur périmètre. Seuls les bâtiments de services peuvent avoir un caractère permanent et non saisonnier.							1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES																	
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale															
		H-2 : Habitation bifamiliale															
		H-3 : Habitation trifamiliale															
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)															
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective															
		H-6 : Maison-mobile															
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage															
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux															
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface															
		C-2.3 : Marché aux puces															
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface															
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre															
		C-4.2 : Autres types d'hébergement															
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool															
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool															
		C-4.5 : Spectacles érotiques															
		C-5.1 : Postes d'essence															
		C-5.2 : Stations-services (entretien)															
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)															
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs															
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés															
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules															
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture															
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions															
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs															
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces															
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique																
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur																
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur																
	C-6.3 : Terrains de camping																
	C-6.4 : Arcades de jeux																
	C-7 : Commerces para-industriels																
	C-8 : Commerce artisanal																
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier																
	C-10 : Commerces et services régionaux																
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères															
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées															
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées															
		I-4 : Industries extractives															
		I-5 : Aéroport															
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature															
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux															
		P-1.3 : Terrains de sports															
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux															
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux															
P-4 : Infrastructures publiques majeures																	
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs																	
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage																
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole																
	A-3 : Activité para-agricole																
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)															
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																	
NORMES																	
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●														
		Jumelée															
		Contiguë															
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	9														
		Profondeur minimale (m)															
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)															
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)	(2)														
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)	(2)														
		Hauteur en étage(s) minimale	1														
		Hauteur en étage(s) maximale	2														
		Hauteur en mètres minimale															
	Hauteur en mètres maximale																
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)															
		Rapport bâti/terrain minimal (%)															
		Rapport bâti/terrain maximal (%)															
MARGES	Avant minimale (m)	15															
	Latérale minimale (m)	12															
	Latérales totales minimales (m)	24															
	Arrière minimale (m)	8															
LOTISSEMENT																	
TERRAIN	Largeur minimale (m)																
	Profondeur minimale (m)																
	Superficie minimale (m ²)																
DIVERS																	
Normes spécifiques à certaines zones de conservation (art. 269)		●															
NOTES								AMENDEMENTS									
(1) Pépinière, centre-jardin et activités sylvicoles								No. Règl.	Date								
								(2) Dispositions particulières applicables aux usages C1, C2 et C3 (art. 314)								1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■								
		H-2 : Habitation bifamiliale									
		H-3 : Habitation trifamiliale									
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)									
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective									
		H-6 : Maison-mobile									
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage									
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux									
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface									
		C-2.3 : Marché aux puces									
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface									
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre	■								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement									
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool									
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool									
		C-4.5 : Spectacles érotiques									
		C-5.1 : Postes d'essence									
		C-5.2 : Stations-services (entretien)									
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)									
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs									
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés									
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules									
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture									
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions									
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs									
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces									
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
		C-6.3 : Terrains de camping									
C-6.4 : Arcades de jeux											
C-7 : Commerces para-industriels	■										
C-8 : Commerce artisanal											
C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier											
C-10 : Commerces et services régionaux											
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères										
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées										
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées										
	I-4 : Industries extractives										
	I-5 : Aéroport										
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						■				
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux										
	P-1.3 : Terrains de sports										
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
P-4 : Infrastructures publiques majeures											
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs											
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							■			
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							■			
	A-3 : Activité para-agricole										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■					■			
		Jumelée									
		Contiguë									
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3								
		Profondeur minimale (m)	7,3								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)									
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)									
		Hauteur en étage(s) minimale	1						1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2						2		
		Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale										
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)									
		Rapport bâti/terrain maximal (%)									
MARGES	Avant minimale (m)	6						15			
	Latérale minimale (m)	1,2						12			
	Latérales totales minimales (m)	3,2						24			
	Arrière minimale (m)	8						8			

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									

DIVERS

Nouvelle construction autorisée uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	■									
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1	■									
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■	■	■	■					

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-58	2020-05-13		